

Appui-conseil politique

Encourager un processus consultatif de décentralisation

L'enjeu

Depuis 1992, le « principe de décentralisation » a été consacré dans la Constitution de la République Togolaise dans son article 141. A cela a été ajoutée en 2007 la « Loi relative à la décentralisation et aux libertés locales » qui est considérée le texte de référence pour la décentralisation au Togo. En dépit de l'ancrage juridique, la mise en œuvre du processus de décentralisation n'a avancé que lentement au cours de ces dernières années. Ainsi, l'administration publique togolaise est toujours marquée d'une forte centralisation et la loi de décentralisation n'a pas encore suscité les textes fondamentaux d'application. En outre, une stratégie nationale de décentralisation n'a pas été élaborée. Par ailleurs, les dernières élections communales au Togo se sont déroulées en 1987. Le fait que les communes sont à ce jour dirigées par des délégations spéciales mises en place par le gouvernement provoque des problèmes de légitimité et de confiance au niveau local.

Notamment par rapport aux élections locales, les attentes d'une part de la communauté internationale et d'autre part de la population togolaise ont poussé le Togo à progresser sur le chantier de la décentralisation. Dans ce contexte, il faut faire référence aux 22 engagements pris par le gouvernement Togolais en avril 2004 pour relancer la coopération avec l'Union Européenne. Y est inclus d'organiser des élections locales et de mettre en place les conditions nécessaires pour que les Assemblées municipales disposent du mandat et des ressources nécessaires pour assurer une administration locale efficace et démocratiquement légitimée. En outre, le processus de décentralisation est promu par l'obligation du Togo de transposer les textes juridiques de l'UEMOA, notamment la

directive N° 01/2011/CM/UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales.

A cet effet, le Ministère de la décentralisation s'est engagé à faire avancer la réforme en créant un Comité technique d'élaboration d'une feuille de route de la décentralisation et des élections locales en mars 2014. Ce comité en tant qu'acteur clé du processus a publié son rapport final en Septembre 2015. Une feuille de route était proposée définissant les axes stratégiques pour la mise en œuvre de la décentralisation et établissant un plan d'actions d'organisation des élections locales. A cette date les propositions faites par le comité sont examinées et décidées dans un processus de concertation interne.

Renforcement systématique des capacités des acteurs clés

Sur mandat du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le programme Bonne Gouvernance et Décentralisation (ProDeG), au niveau de son premier volet « Appui-conseil politique », appuie le processus de décentralisation au Togo.

Nom de projet	Programme Bonne Gouvernance / Décentralisation
Sur mandat du	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Zone d'intervention du projet	Kpalimé, Sokodé et Tsévié
Structure politique responsable	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales (MATDCL)
Durée	Novembre 2012 à l' octobre 2016



Accueil et salutation des participants de «l'atelier de réflexion sur les perspectives d'un éventuel appui de l'UE pour la décentralisation / déconcentration et la gestion des finances publiques locales au Togo » au bureau de ProDeG.



Photo à gauche: exposé d'un participant pendant l'atelier.

Photo à droite: les résultats de la discussion de l'atelier.

Chef de programme
Ina Dettmann-Busch
Ina.dettmann-busch@giz.de
Tél: +228-22218427

Ainsi, dans ce premier volet, le ProDeG vise à renforcer les capacités des acteurs clés de la réforme au niveau national, déconcentré et décentralisé. L'approche de la GIZ est de rendre les acteurs capables de formuler, négocier et mettre en œuvre la réforme et de réaliser un processus intégré de décentralisation au Togo.

Au niveau national, il s'agit notamment de renforcer les capacités de l'organisme de tutelle du projet, qui est le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL). Le MATDCL, et plus précisément la Direction de la Décentralisation et des Collectivités Locales a formellement la responsabilité de la décentralisation et des collectivités locales, et ainsi pour la mise en œuvre de la loi de 2007.

De plus, le ProDeG est en étroite collaboration avec le groupe technique de travail sur la réforme des finances locales, créé par le Ministre des Finances en 2015, et présidé par le Secrétaire Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF). Ce comité a pour mandat d'appuyer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des réformes des finances locales. Dans le domaine de la décentralisation fiscale, la GIZ travaille également avec l'Observatoire des finances locales qui constitue un groupe de réflexion sur la fiscalité locale au Togo.

Appui technique à l'élaboration d'une feuille de route

Un élément clé de l'approche du ProDeG est de donner des conseils pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du processus de décentralisation. Dans ce but, le projet donne un appui technique à l'élaboration de la feuille de route par le

Comité technique d'élaboration d'une feuille de route de la décentralisation et des élections locales. Notamment, il s'agit de trouver des solutions pratiques aux questions concernant les cadres juridiques et institutionnels, le financement du processus de la décentralisation, ainsi que le transfert de compétences et des ressources humaines, matérielles et financières correspondantes. Ainsi, la GIZ accompagne de manière technique le processus initié et piloté par le gouvernement togolais.

Encourager un processus consultatif et intégral

Afin de réaliser un processus de décentralisation consultatif au Togo, l'approche de la GIZ vise à intégrer tous les acteurs clés nationaux et internationaux engagés dans le domaine. Pour dynamiser le système de financement de la décentralisation, le ProDeG travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Finances et les acteurs locaux impliqués dans la décentralisation fiscale. Pour améliorer les conditions cadres pour un transfert des compétences au niveau des communes, une stratégie pour la formation initiale et continue des agents des communes sera établie au niveau de l'école nationale d'administration au Togo (ENA). L'Union des Communes Togolaise (UCT) est appuyée dans ses activités de plaidoyer pour les communes. La coopération avec ces trois partenaires est renforcée par un programme de renforcement des compétences régionales en matière de décentralisation en Afrique de l'Ouest. Cette initiative propose des formats de dialogue et d'apprentissage transnationaux. Une coopération étroite avec la KfW, la coopération française, le PNUD et notamment l'UE promeut un appui ciblé à la décentralisation de tous partenaires techniques et financiers engagés dans le domaine.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société, Bonn et Eschborn, Allemagne
Programme Bonne Gouvernance/Décentralisation (ProDeG)
BP 1510 Lomé, Togo
T +228 22218427
F + 228 2221749
prodeg@giz.de
www.giz.de

Auteur Ina Dettmann-Busch, Kim Schulte

Conception Benedikt Weigl, Lea Smidt

Mis à jour Février 2016

En coopération avec: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales (MATDCL)

Mandaté par Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

Adresses postales des deux sièges du Ministère

BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn, Allemagne T +49 228 99 535-0 F +49 228 99 535-3500	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10963 Berlin, Allemagne T +49 30 18 535-0 F +49 30 18 535-2501
--	---

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de